

RAPPORT - ARTICLE 29 DE
LA LOI ENERGIE-CLIMAT

2025

Mutualia Territoires Solidaires



Entre nous, c'est humain

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1. ORGANISATION DE LA MUTUELLE	3
2. DEMARCHE GENERALE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE	5
A. PRESENTATION RESUMEE DE LA DEMARCHE GENERALE DE L'ENTITE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG	5
B. CONTENU, FREQUENCE ET MOYENS UTILISES POUR INFORMER LES SOUSCRIPTEURS, AFFILIES, COTISANTS, ALLOCATAIRES OU CLIENTS SUR LES CRITERES RELATIFS AUX OBJECTIFS ESG	13
C. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DECISION POUR L'ATTRIBUTION DE NOUVEAUX MANDATS DE GESTION.....	13
D. ADHESION DE CERTAINS PRODUITS FINANCIERS, A UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITERES ESG	15
3. MOYENS INTERNES DEPOSES PAR L'ENTITE	16
A. DESCRIPTION DES RESSOURCES FINANCIERES, HUMAINES ET TECHNIQUES DEDIEES A LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENTS	16
B. ACTIONS MENEES EN VUE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES INTERNES DE L'ENTITE.....	16
4. DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITE	17
A. CONNAISSANCES, COMPETENCES ET EXPERIENCE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE EN MATIERE DE PRISE DE DECISION RELATIVES A L'INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENTS.....	17
B. POLITIQUE DE REMUNERATION.....	19
C. INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LE REGLEMENT INTERNE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	19
5. STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES EMETTEURS OU VIS-A-VIS DES SOCIETES DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE	20
A. PERIMETRE DES ENTREPRISES CONCERNEES PAR LA STRATEGIE D'ENGAGEMENT ET POLITIQUE DE VOTE	20
B. ENGAGEMENT INDIRECT VIA LES SOCIETES DE GESTION	20
C. DECISIONS PRISES EN MATIERE DE DESENGAGEMENT SECTORIEL	20
6. TAXONOMIE EUROPEENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES	21
A. PART DES ENCOURS ELIGIBLES A LA TAXONOMIE EUROPEENNE	21
B. PART DES ENCOURS ALIGNES A LA TAXONOMIE EUROPEENNE	22
C. PART DES ENCOURS EXPOSES AU SECTEUR DES COMBUSTIBLES FOSSILES	23
7. LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNES EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DU REGLEMENT DISCLOSURE (SFDR)	24
GLOSSAIRE ESG.....	25

PREAMBULE

Ce rapport a pour objet de rendre compte de la mise en œuvre des critères Environnementaux, Sociaux et de Qualité de Gouvernance pour Mutualia Territoires Solidaires, conformément aux dispositions prévues au V de l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier, pour les organismes ayant moins de 500 millions d'euros de total de bilan, conformément à l'instruction n° 2022-I-24 – Annexe A.

1. ORGANISATION DE LA MUTUELLE

Présentation générale

Mutualia Territoires Solidaires (MTS) est une Mutuelle régie par le Livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIREN sous le numéro 449 571 256, dont le siège social est situé au 9, rue Cornélie Gémond, 38000 GRENOBLE. Elle dispose de l'agrément des branches 1, 2 et 20 (*accidents, maladie et vie-décès*) lui donnant ainsi la possibilité de porter le risque des garanties en vie et non-vie.

Elle est issue de la fusion de Mutualia Santé Sud Est, Mutualia Alsace Grand Est et Mutualia Sud-Ouest en 2017.

Mutualia Territoires Solidaires est membre depuis 2017 de l'Union Mutualiste de Groupe Mutualia (UMG Mutualia), structure combinante, destinée à coordonner et promouvoir l'activité du Groupe Mutualia afin de pérenniser son avenir.

Chiffres clés 2025

En 2025, Mutualia Territoires Solidaires a réalisé un chiffre d'affaires de **234 M€**, affichant une hausse globale de son activité de 2 % par rapport à 2024. Le CA par activité se répartit ainsi :

- Santé : 220 M€ (+ 4 % vs FY24).
- Vie & Prévoyance : 9 M€ (+ 30 %).
- Fronting & Acceptation : 5 M€ (- 50 %).

Les résultats de la mutuelle se maintiennent à un niveau élevé, toutefois moindre qu'en 2024, avec une baisse du Résultat d'Assurance à 2,3 M€ (- 47 %), compensée en partie par une hausse du Résultat Financier à 6,3 M€ (+ 9 %). Le Résultat Net de Mutualia Territoires Solidaires fin 2025 se porte au total à près de **6,2 M€** (- 20 %).

Développement du Groupe

Fort de son héritage mutualiste et agricole, Mutualia Territoires Solidaires poursuit son développement tant sur sa cible affinitaire que sur les autres marchés du secteur de l'assurance de personne (ADP).

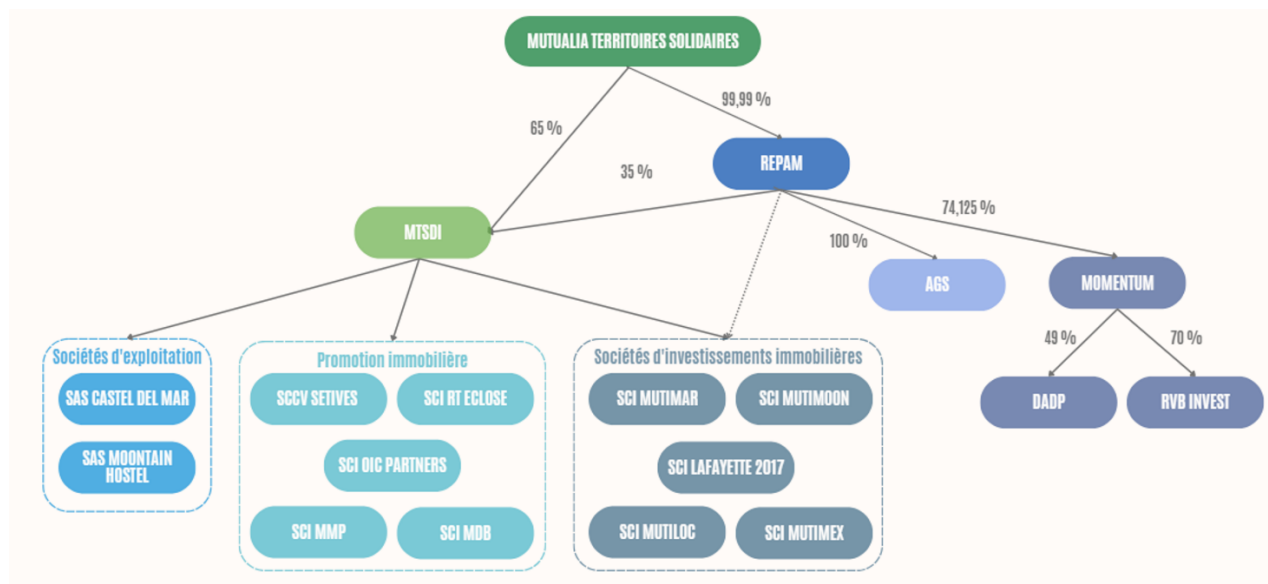
Mutualia Territoires Solidaires a successivement procédé à l'acquisition de deux principales filiales, dont Repam en 2016, courtier grossiste lyonnais spécialisé en ADP, puis Momentum en 2020, cabinet de courtage en assurance.

L'année 2020 a également été marquée par la création de sa foncière MTS Développement Immobilier, véritable vecteur d'investissement immobilier pour le groupe.

Dès lors, Mutualia Territoires Solidaires a accéléré sa croissance en multipliant les synergies entre ses différentes entités et en valorisant l'originalité de son modèle de groupe d'assurance mutualiste, multi-activité, multi-réseau, multi-canal.

C'est dans ce contexte qu'est née MANGROV, sa nouvelle marque institutionnelle regroupant l'ensemble de ses métiers, lors de son Assemblée Générale du 13 juin 2024, avec pour objectifs de mutualiser nos différences, additionner nos talents et préserver l'essentiel.

Périmètre du Groupe MANGROV



2. DEMARCHE GENERALE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

A. Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG

Mutualia Territoires Solidaires est pleinement engagée dans une démarche stratégique visant à intégrer durablement les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) au cœur de son modèle économique. La mutuelle reconnaît la prise en compte de ces critères comme un levier indispensable pour garantir sa durabilité à long terme et optimiser sa contribution positive envers ses parties prenantes et son écosystème.

Cette démarche de structuration et de déploiement s'articule autour de trois piliers fondamentaux :

- **Engagement renforcé en faveur du développement durable** : Mutualia Territoires Solidaires formalise actuellement une feuille de route d'engagements durables. Cette ambition s'inscrit en cohérence avec les standards internationaux, en s'inspirant directement des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, afin de cibler les domaines clés où la mutuelle possède un fort impact, comme la santé, le bien-être et la solidarité.
- **Intégration opérationnelle des critères ESG dans la gouvernance et les politiques internes** : Mutualia Territoires Solidaires décline également ces principes dans sa gestion globale. Cela se traduit par le développement et la mise à jour de politiques internes visant à insuffler les critères ESG à différents échelons de l'organisation : des processus de décision de la gouvernance jusqu'aux pratiques opérationnelles (*gestion des ressources humaines, réduction de l'empreinte environnementale, achats responsables*).
- **Déploiement d'une stratégie d'Investissements Socialement Responsables (ISR) de gestion d'actifs** : Afin de retranscrire ses ambitions sur le plan financier, Mutualia Territoires Solidaires a formalisé une politique ISR (*Investissements Socialement Responsables*) en lien avec ses orientations ESG. Cette politique de placements est d'ores et déjà opérationnelle et appliquée à son portefeuille d'actifs obligataires long terme depuis l'année passée. La grille d'analyse construite permet ainsi de concilier performance financière et performance ESG des émetteurs sur la base de plusieurs critères de sélection. Ces travaux initiaux sont voués à évoluer au cours des prochaines années afin de se familiariser avec les pratiques de marché et d'améliorer la couverture du portefeuille sur d'autres classes d'actifs.

a. Répartition des investissements de MTS au 31-12-2025

Investissements Long Terme

Traditionnellement, Mutualia Territoires Solidaires distingue dans sa gestion d'actifs ses investissements long terme de ses investissements court terme (*inférieurs à 2 ans*). Au 31-12-2025, la répartition par nature de risque du portefeuille d'actifs long terme de la mutuelle, exprimée en valeur bilan, se présente ainsi :

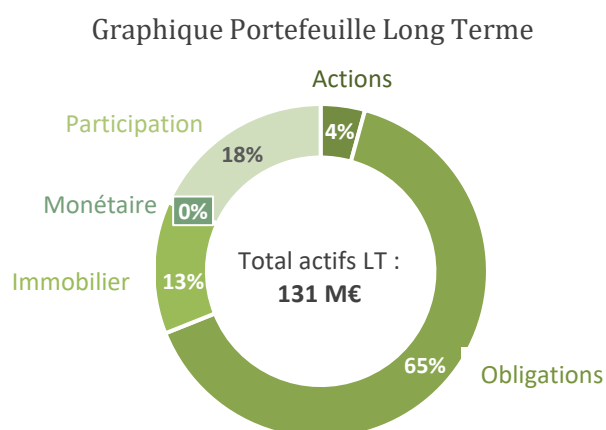


Tableau de répartition des encours en K€ et %	31/12/2025	
	VNC	% VNC
Actions	5 646	4%
Obligations	84 644	65%
Immobilier	16 975	13%
Monétaire	118	0%
Participation	24 000	18%
TOTAL	131 383	100%

- La poche **Actions** est composée de fonds de Private Equity (66 %), d'OPCVM (21 %), de titres vifs (8 %), de participations non stratégiques (4 %) et de produits structurés (1 %). Au total, 88 % des OPCVM sont classifiés Article 8 ou Article 9 (*cf partie 7*).
- La poche **obligataire** est à la fois répartie sur des obligations d'entreprises (88 %) et des titres d'Etats (12 %). Les obligations représentant la principale classe d'actifs du portefeuille LT (65 %), une analyse ESG approfondie a été mise en place sur cette poche afin d'illustrer de manière quantitative ses performances ESG. Ces travaux ainsi que la démarche qualitative menée par la mutuelle avec ses administrateurs, ayant permis d'aboutir à une première politique de placements ISR, sont présentés dans la suite de ce rapport.
- La poche **immobilière** est composée de la Foncière MTSDI (85 %), de fonds immobiliers (9 %) et de parts de SCPI (6 %) classifiés Article 8 ou Article 9 (*cf partie 7*).
- La poche **monétaire** est constituée d'un fonds monétaire Article 8 labellisé ISR (*cf partie 7*).
- La poche **participation stratégique** correspond entièrement à la détention de la filiale Repam, intégrée dans le périmètre du groupe. Des travaux ESG sont toujours en cours de réflexion afin de déployer également la dimension durable au niveau des filiales.

Investissements Court Terme

Au 31-12-2025, la répartition par type d'instruments du portefeuille court terme de Mutualia Territoires Solidaires, exprimée en valeur bilan, se décline ainsi :

Graphique Portefeuille Court Terme

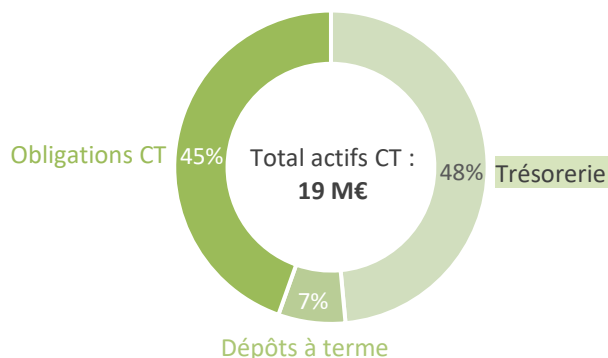


Tableau de répartition des encours en K€ et %	31/12/2025	
	VNC	% VNC
Trésorerie	9 312	48%
Dépôts à terme	1 250	7%
Obligations CT	8 575	45%
TOTAL	19 137	100%

- La poche **trésorerie**, formée des différentes banques de dépôt de Mutualia Territoires Solidaires, est couverte à **100 %** par une analyse ESG.
- La poche de **dépôts à terme** auprès des banques de Mutualia Territoires Solidaires est également couverte à **100 %** par une analyse ESG.
- La poche **obligations CT**, constituée principalement d'obligations d'Etats inférieures à 2 ans, n'est pas couverte par une analyse de durabilité, les pays ne faisant pas l'objet d'un scoring ESG par Mutualia Territoires Solidaires. Toutefois, les émetteurs corporates présents dans cette poche font l'objet d'une analyse ESG.

b. Construction d'une grille d'analyse ISR de gestion d'actifs obligataires

Critères ESG

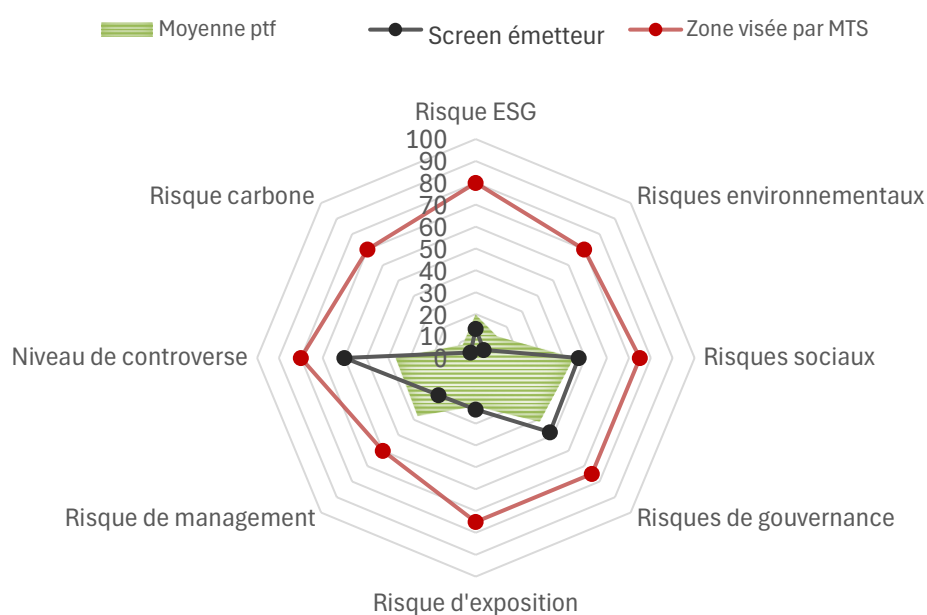
Mutualia Territoires Solidaires a progressivement mis en place depuis fin 2024 une grille d'analyse ISR de gestion d'actifs. Cette grille concerne exclusivement la poche **obligataire LT**, constituant pour rappel, la principale exposition du portefeuille de MTS (65 %). Les données ont été récoltées via un des principaux fournisseurs de données ESG accessible sur le marché : **Morningstar Sustainalytics**. Sur la base de ces données, 8 principaux critères ESG, jugés pertinents dans la sélection des investissements, ont été retenus. Ces critères sont les suivants :

- Risque ESG du portefeuille** : il correspond aux éléments extra-financiers pouvant impacter la performance financière de l'entreprise et se présente sous la forme d'une note globale de 0 à 100 (*plus le score est grand, plus le risque ESG est élevé*).

- **Exposition du portefeuille aux risques E, S et G** : ils correspondent à la répartition des risques sur ces 3 piliers et sont exprimés en pourcentage.
- **Risque d'exposition du portefeuille** : il réfère aux risques matériels liés aux secteurs d'activité dans lequel les entreprises évoluent et se présente sous la forme d'une note de 0 à 100 (*plus le score est grand, plus le risque d'exposition est important*).
- **Score de Management** : il évalue comment les entreprises gèrent leur risque d'exposition et se présente aussi sous la forme d'une note de 0 à 100 (*plus le score est grand, plus la gestion du risque d'exposition est satisfaisante*). Pour l'harmonisation avec le reste des indicateurs orientés **risque**, ce critère a été « *inversé* » afin d'exprimer, non pas le score de management, mais le risque de management.
- **Niveau de controverse** : il évalue l'implication des entreprises dans des incidents ESG et prend la forme d'une note de 0 à 5 (*plus le score est grand, plus le niveau de controverse est important*).
- **Risque carbone** : il traduit le risque lié aux émissions de CO2 pouvant impacter la performance financière de l'entreprise et se présente sous la forme d'une note de 0 à 100 (*plus le score est grand, plus le risque carbone est élevé*).

Grille d'analyse ISR

Mutualia Territoires Solidaires a ensuite réalisé un travail global de mise à l'échelle de tous ces critères, afin de pouvoir les comparer en base 100 autour d'un **diagramme de Kiviat**.



Mutualia Territoires Solidaires peut ainsi réaliser une analyse ISR en sélectionnant (« *screening* ») dans un premier temps les émetteurs afin de comparer leur performance ESG (*courbe noire*) au regard de la moyenne du portefeuille (*aire verte*), en essayant de respecter les contraintes ESG (*courbe rouge*).

Il est important de préciser que la zone visée représente un premier pas dans les critères de sélection ESG des titres financiers mais ne constitue en aucun cas une limite excluante. Les engagements ESG de Mutualia Territoires Solidaires ne s'orientent pas vers une politique d'exclusions sectorielles (« *negative screening* »).

A travers les données fournies par **Morningstar Sustainalytics**, Mutualia Territoires Solidaires adopte une approche dite « *Best-In-Class* », où le scoring ESG met en avant les meilleures performances extra-financières des émetteurs au sein de leur propre secteur, même si le secteur en lui-même est controversé (*exemple des énergies fossiles*).

Méthodologie Mutualia Territoires Solidaires

Mutualia Territoires Solidaires a également effectué un travail de sélection et de pondération des critères ESG citées précédemment afin d'apporter sa touche personnelle en créant une note ESG « **Made in MTS** », allant de 0 à 10. Plus cette note est élevée, plus le score ESG de l'émetteur est satisfaisant. Cette note repose sur 4 principaux critères ESG :

- **Le risque ESG global** : il permet de partir d'une base de comparaison reconnu sur le marché et englobe une vision large couvrant de nombreux critères ESG.
- **Le risque d'exposition** : il regroupe les risques en 3 piliers (*environnementaux, sociaux et gouvernance*) et permet donc de couvrir tous les champs d'expositions ESG.
- **Le score de management** : il permet d'approfondir l'analyse ESG des émetteurs en allant plus loin que leur degré d'exposition, souvent imputable à leur propre secteur, en évaluant à la fois leur engagement, leur implication et les actions mises en place pour faire face à ces risques.
- **Le niveau de controverse** : il permet d'ajouter une dimension responsable et éthique au processus d'analyse ESG, en reflétant l'image de durabilité des émetteurs au travers de leurs controverses passées et actuelles.

Ces critères ont fait l'objet d'une pondération en interne, en fonction de l'appétence de Mutualia Territoires Solidaires face aux différents enjeux ESG. Au 31-12-2025, il ressort une note ESG du portefeuille obligatoire de MTS de **7,2/10** (*en hausse de 0,2 pts vs 2024*).

c. Total des actifs couverts par une analyse ESG

Au 31-12-2025, la part totale du portefeuille d'actifs de Mutualia Territoires Solidaires (151 M€) couverte par une analyse ESG (*classification SFDR, labellisation ISR ou scoring ESG*), exprimée en valeur bilan, est de **60,17 %**. Cette proportion a augmenté de manière significative depuis 2024 (+ 5 pts), témoignant de l'implication de la mutuelle dans sa démarche ESG afin de renvoyer une image fidèle de l'ensemble de ses actifs.

d. Synthèse ESG du portefeuille obligataire de MTS au 31-12-2025 (en valeur bilan)

CRITERES ESG	NOTATION PTF	EVOLUTION vs 2024	TAUX DE COUVERTURE
Note ESG	7,2 / 10	+ 0,2 pts	71%
Risque ESG	18,5 / 100	- 1,2 pts	71%
Risque d'exposition	45,6/ 100	+ 1,3 pts	71%
Score de management	65,5/ 100	+ 3 pts	71%
Niveau de controverse	1,6 / 5	- 0,2 pts	71%
Risque carbone	7,7 / 100	- 0,7 pts	37%
Intensité carbone	51,5 tCO2/M€ de CA	- 0,6 tCO2 / M€ de CA	37%
Emission carbone	177 M de tCO2	- 102 M de tCO2	37%

Le **taux de couverture** de chaque critère est exprimé en fonction de l'encours total de la poche obligataire LT (*hors obligations d'Etats, ne faisant pas pour rappel l'objet d'un scoring ESG*). Les principaux critères font état d'un taux de couverture légèrement en baisse à **71 %** (vs **73 %** en 2024), tandis que **29 %** du portefeuille n'a pas de scoring ESG, faute de données disponibles sur ces émetteurs. Les critères carbone, complémentaires à la notation ESG des émetteurs, sont quant à eux seulement couverts à **37 %**, les données étant plus difficiles à obtenir pour les entreprises non cotées.

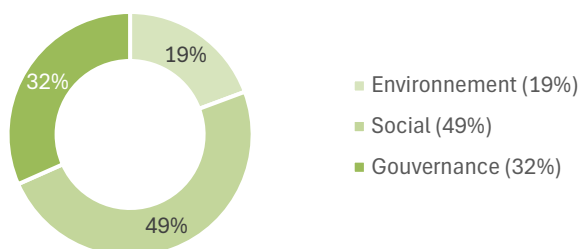
Score ESG (couvert à 71 %)

Mutualia Territoires Solidaires possède 2 notations ESG de son portefeuille :

- La notation interne « **Made in MTS** » est évaluée à **7,2/10**. Ce score reflète un niveau satisfaisant, sensiblement supérieur à l'année dernière (+ **0,2 pts**). Mutualia Territoires Solidaires se fixe l'objectif d'améliorer progressivement cette notation en travaillant davantage sur sa grille ISR.
- La notation de son risque ESG est de **18,5/100**. Ce score, en dessous de 20 pts et en baisse notable depuis 2024 (- **1,2 pts**), témoigne d'un risque ESG considéré comme faible sur le portefeuille. MTS se fixe l'objectif de conforter son risque en dessous de ce seuil.

Exposition ESG (couverte à 71 %)

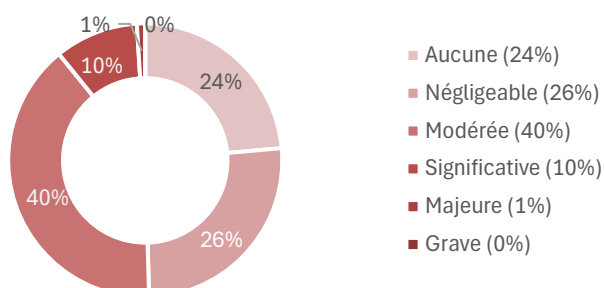
Les risques ESG du portefeuille de Mutualia Territoires Solidaires se répartissent ainsi :



Le portefeuille de Mutualia Territoires Solidaires est principalement exposé aux risques sociaux à **49 % (+ 4 % vs 2024)**. Les risques environnementaux sont en légère hausse à **19 % (+ 5 % vs 2024)** alors que les risques de gouvernance ont notablement diminué à **32 % (vs 41 % en 2024)**.

Controverse ESG (couverte à 71 %)

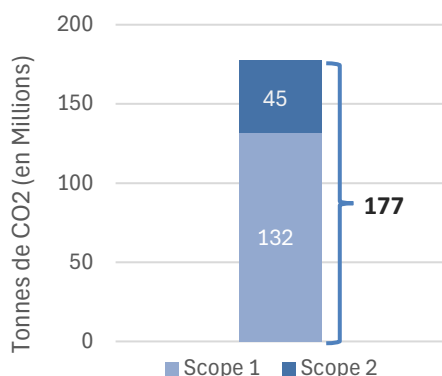
Le niveau de controverse du portefeuille de Mutualia Territoires Solidaires se répartit ainsi :



Le portefeuille de Mutualia Territoires Solidaires obtient la note moyenne de **1,6/5**, illustrant une controverse modérée sur ses émetteurs, en amélioration de 0,2 pts depuis 2024. Les controverses mineures et l'absence de controverses recensées (*échelle strictement inférieure à 3/5*) regroupent désormais **89 %** du portefeuille (*vs 71 % en 2024*). Les controverses significatives (*échelle de 3/5*) ne constituent plus que **10 %** du portefeuille (*vs 28 % en 2024*) tandis que les controverses majeures sont à la marge et ne représentent que **1 % (échelle strictement supérieure à 3/5)**.

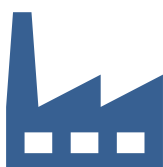
Risques liés au réchauffement climatiques (couverts à 37 %)

L'empreinte carbone moyenne du portefeuille de Mutualia Territoires Solidaires se décline ainsi :



Les émissions de CO2 directes (*Scope 1*) représentent désormais **132 M de tCO2**, soit une nette diminution de 122 M de tCO2, tandis que les émissions de CO2 indirectes (*Scope 2*) ont augmenté à **45 M de tCO2** (+ 19 M de tCO2). Pour rappel, le Scope 1 regroupe toutes les émissions issues de combustion fossiles (*pétrole, gaz et charbon*) et représente 75 % de l'empreinte carbone totale de MTS, tandis que le Scope 2 concerne toutes les émissions issues de la consommation d'électricité et des réseaux de chaleur, soit 25 % de l'empreinte carbone totale.

L'empreinte carbone moyenne du portefeuille est au total de **177 M de tCO2**, soit une diminution favorable de plus de 102 M de tCO2. Cette progression constitue sans équivoque la meilleure évolution du portefeuille ESG de la mutuelle.



51,5 M de tCO2/M€ de CA

L'intensité carbone du portefeuille de Mutualia Territoires Solidaires est une autre mesure liée au réchauffement climatique permettant de rapporter les émissions de CO2 des émetteurs par rapport à chaque M€ de CA généré. Avec **51,5 M de tCO2/M€ de CA**, le portefeuille géré en direct est sensiblement moins polluant que l'année dernière (- 0,6 M de tCO2/M€ de CA), ce qui signifie que l'effort réalisé sur la réduction des émissions de CO2 s'est également reflété sur l'intensité carbone, toutefois dans une bien moindre proportion.

B. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG

Mutualia Territoires Solidaires structure actuellement son dispositif d'information extra-financière à destination de ses adhérents et partenaires. L'objectif est d'assurer une communication claire, accessible et régulière sur la manière dont les critères ESG sont intégrées dans les activités et la gestion d'actifs de la mutuelle.

Les vecteurs d'informations envisagées s'articulent ainsi :

- **Publication annuelle du Rapport LEC 29** : Mutualia Territoires Solidaires s'engage à publier chaque année son rapport extra-financier détaillé au titre de l'article 29 de la Loi Energie-Climat. Ce document sera destiné à fournir des informations complètes sur ses initiatives, ses politiques et les évolutions réalisées dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance.
- **Accessibilité digitale via le site web** : Mutualia Territoires Solidaires dédie désormais un espace, sur son site internet institutionnel, consacré spécialement aux enjeux de durabilité, où y seront déposés les rapports LEC 29 annuels et d'éventuelles informations ou actualités sur la thématique ESG à l'égard de ses parties prenantes.

C. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion

Mutualia Territoires Solidaires intègre une analyse des critères ESG dans son processus de sélection de ses partenaires financiers pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion. Le processus d'évaluation des sociétés de gestion s'appuie sur deux dimensions majeures :

- **Alignement des politiques de durabilité** : Mutualia Territoires Solidaires s'assure de la cohérence de la politique d'investissements responsables des gestionnaires de fonds ainsi que de leurs engagements (*adhésion à des chartes et labels ISR*) avec les valeurs mutualistes et les objectifs ESG de la mutuelle.
- **Analyse de la performance ESG** : Les gestionnaires de fonds et les partenaires financiers sont évalués sur leur capacité à intégrer des critères ESG dans leur prise de décision d'investissements. La mutuelle examine la réputation de la société de gestion en matière d'ISR ainsi que la qualité de leurs équipes, notamment leur aptitude à fournir des éléments de reportings extra-financiers et des données tangibles en matière d'ESG à exploiter (*alignement avec la taxonomie européenne, empreinte carbone du portefeuille...*).

Gestion déléguée

Au 31-12-2025, la répartition du portefeuille d'actifs (*Long Terme et Court Terme réunis*) de Mutualia Territoires Solidaires par type de gestion, exprimée en valeur bilan, se décline ainsi :

Gestion déléguée sous mandat

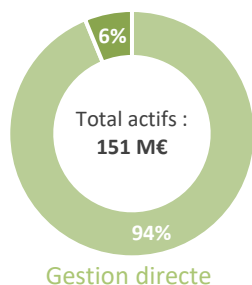


Tableau de répartition des encours en K€ et %

	31/12/2025	
	VNC	% VNC
Gestion directe	141 183	6%
Gestion déléguée	9 336	94%
TOTAL	150 519	100%

Mutualia Territoires Solidaires effectue la quasi-totalité de sa gestion d'actifs en direct (94 %) et dispose d'un seul mandat de gestion auprès de la société Ecofi, filiale du crédit coopératif, correspondant à sa gestion déléguée. Dans le cadre de ce mandat, 6 % des investissements de Mutualia Territoires Solidaires sont gérés par Ecofi.

La société de gestion Ecofi, pionnière de l'intégration de critères ESG, est pleinement engagée dans l'Investissement Socialement Responsable (ISR) depuis plus de 20 ans. A ce titre, elle effectue une notation ESG du portefeuille confié par Mutualia Territoires Solidaires, permettant d'établir des performances ESG sur un certain nombre de critères et de servir de base de comparaison au portefeuille géré en direct.

Synthèse ESG du portefeuille Ecofi sous mandat de gestion au 31-12-2025

Note ESG globale Ecofi	6,9/10	+ 0,8
Note ESG corporate	6,97/10	+ 0,9
Note ESG pays	5,5/10	- 0,8
Intensité carbone	976,5 t CO2eq/M€ CA	- 328,4
Empreinte carbone	344 t CO2eq	+ 6
CA aligné avec la taxonomie verte UE	14,9%	+ 5,2
Actif aligné avec le scénario SDS (1,5°)	81,78%	- 2,99
Actif investi en Green/Social/Sustainable bonds	18,2%	+ 2

Au 31-12-2025, le bilan ESG du portefeuille Ecofi est largement positif, avec une note globale en hausse à **6,9/10** (+ 0,8 vs 2024). Des améliorations notables ont été bénéfiques au portefeuille confié en mandat de gestion, notamment en matière d'intensité carbone, de CA aligné avec la taxonomie verte européenne et d'actifs investis en Green/Social/Sustainable bonds.

D. Adhésion de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG

Mutualia Territoires Solidaires poursuit ses travaux visant à renforcer l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion de ses produits financiers. A ce titre, la mutuelle étudie différentes initiatives, chartes et labels reconnus, afin d'accompagner sa démarche. Les principales pistes retenues comprennent :

- **Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)** : Mutualia Territoires Solidaires envisage de travailler uniquement avec des sociétés de gestion proposant des fonds alignés avec les PRI. Cette approche contribue à renforcer la prise en compte des critères ESG dans les décisions d'investissements, comme évoqué dans la partie précédente, grâce à l'appartenance à une charte mondialement reconnue.
- **Le Label ISR (*Investissement Socialement Responsable*)** : Mutualia Territoires Solidaires souhaite mettre en avant, à travers ses mandats de gestion, sa politique ISR, en soulignant leur approche responsable et en privilégiant les fonds labellisés ISR. Pour accompagner cette démarche, la mutuelle privilégie également les investissements dans des fonds classifiés Article 8 ou Article 9 au sens de la réglementation SFDR (*cf partie 7*).

3. MOYENS INTERNES DEPLOYES PAR L'ENTITE

A. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissements

Mutualia Territoires Solidaires ne dispose pas d'équipe dédiée à l'analyse ESG. Ces travaux sont assurés par la direction financière dans le cadre de leurs missions habituelles en lien avec les investissements réalisés. Les ressources humaines déployés sur ce volet concernent donc uniquement l'équipe d'investissements de la mutuelle, composée de 2 personnes, soit un peu moins de **2 %** des effectifs totaux. La charge de travail directement imputée à l'analyse ESG correspond environ à **0,1 ETP**. Il convient de souligner que cette équipe s'est agrandie depuis 2 ans, ce qui a permis de travailler davantage les sujets ESG, selon une approche proportionnée aux enjeux financiers de la mutuelle.

En ce qui concerne les ressources financières et techniques, Mutualia Territoires Solidaires n'allouait pas de budget spécifique aux travaux ESG jusqu'à présent, hormis le bilan carbone réalisé de manière périodique. Afin de montrer son engagement ESG, des discussions ont été entamées par la mutuelle avec des fournisseurs de données ESG au cours de l'année. Ces discussions ont abouti à un contrat conclu avec MSCI, un des principaux fournisseurs de données ESG du marché, sur le 1^{er} semestre de l'année 2026. Dès lors, Mutualia Territoires Solidaires s'est engagée sur un budget de 3 ans avec sa volonté de poursuivre sa démarche d'amélioration continue, afin de recueillir davantage de données ESG et de disposer d'un outil de notation extra-financière reconnu sur le marché. Son implémentation sera progressive sur l'année 2026, néanmoins certaines informations pourront déjà être présentées dans ce rapport (*notamment dans l'annexe C lié à la taxonomie européenne*) sur la base du portefeuille arrêté au 31-12-2025.

B. Actions menées en vue de renforcement des capacités internes de l'entité

Les actions menées au cours de l'exercice se sont principalement concentrées sur la montée en compétence des équipes concernées afin de les sensibiliser davantage aux enjeux ESG, notamment à travers :

- Une veille réglementaire sur les évolutions de la Taxonomie européenne et des implications de l'Article 29 de la Loi Energie-Climat.
- La participation à des webinaires spécialisés sur le thème de l'ESG.
- Des échanges réguliers avec la société de gestion délégataire Ecofi, précurseur en matière d'ISR, concernant leurs pratiques ESG.

Les développements futurs continueront de porter sur l'amélioration des connaissances ESG ainsi que sur le renforcement progressif de l'intégration des risques de durabilité dans le processus d'investissement.

4. DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITE

A. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères ESG dans la stratégie d'investissements

Au cours de l'année 2025, la commission financière de Mutualia Territoires Solidaires a formellement validé la politique de gestion d'actifs ISR après des travaux entamés en 2024. Ces travaux ont pu être menés par l'équipe d'investissements de la mutuelle en étroite collaboration avec les administrateurs et membres de la commission financière. Ainsi, les sujets ESG ont été successivement inscrits à l'ordre du jour de plusieurs commissions financières depuis fin 2024. Ces échanges en commission ont tout d'abord permis aux administrateurs de mieux comprendre les enjeux ESG liés aux investissements, la plupart n'ayant jamais traité ces problématiques. Une fois le sujet appréhendé, l'équipe d'investissements a présenté les données ESG récoltées et mis en place un calendrier afin de questionner les administrateurs sur leur appétence aux différents domaines ESG et de définir des lignes directrices pour construire une politique de placements ISR.

Les nombreuses discussions ont permis d'aboutir à une grille d'analyse ISR (*cf partie 2*), pour chaque émetteur en portefeuille, utilisé de manière systématique lors d'une nouvelle décision d'investissements. Cette grille repose sur plusieurs critères ESG sélectionnés d'après leur pertinence aux yeux des administrateurs et de l'équipe d'investissements. Ces critères ont ensuite fait l'objet d'une pondération reflétant leur sensibilité aux différents enjeux ESG, afin d'évaluer chaque émetteur par un système de notation interne « **Made in MTS** ». Cette approche témoigne de l'implication des administrateurs dans ces nouveaux sujets et plus généralement de la volonté de la mutuelle à s'approprier les données récoltées pour créer une note reflétant réellement ses valeurs.

Slides extraites de la validation de la politique ISR de MTS en Commission Financière :

VALIDATION DE LA POLITIQUE ISR

Politique ISR validée en Commission Financière :

- Pas de politiques d'exclusions sectorielles → Approche adoptée dite « Best-in-class » par comparaison directe de la performance ESG des émetteurs au sein de leur propre secteur.
 - Cette approche suit la vision MTS de mettre en place une politique ISR sans mesures excluant, afin de laisser l'opportunité aux émetteurs de secteurs controversés de faire l'objet d'une évaluation plus pertinente qu'une comparaison à l'échelle globale.
 - La comparaison ESG entre émetteurs du secteur des énergies fossiles et du secteur des sociétés financières présente d'ores et déjà un biais, leurs activités n'ayant par nature pas le même impact ESG.
- Objectifs* d'investissements visés selon la notation du fournisseur de données ESG Sustainalytics :
 - Risque ESG < 40/50
 - Risque d'exposition < 75/100
 - Exposition aux risques environnementaux < 70%
 - Exposition aux risques sociaux < 75%
 - Exposition aux risques de gouvernance < 75%
 - Score de management > 40/100
 - Niveau de controverse < 4/5
 - Risque carbone < 30/100

APPROUVE PAR LA
COMMISSION FINANCIERE
26/09/2025

*Les objectifs poursuivis par MTS représentent le fil directeur de l'orientation ESG à suivre en termes de gestion d'actifs mais ne constituent en aucun cas une limite excluant en matière d'investissement, conformément à la politique ISR définie par l'entité.



Commission Financière

25

VALIDATION DE LA POLITIQUE ISR

Politique ISR validée en Commission Financière :

- Mise en place d'un système de notation ESG interne propre à MTS :
 - 4 critères sélectionnés parmi les précédents → Par souci d'harmonisation, seuls 4 critères ont été retenus car ces derniers sont accessibles dès lors que l'émetteur est noté par Sustainalytics. Par exemple, les données carbone ne sont pas disponibles pour tous les émetteurs, ce qui formerait un biais dans la base de notation.
 - Pondération des critères dans la note finale selon l'appétence de MTS :
 - Niveau de controverse : 30% → Le facteur controverse, évaluant l'implication des émetteurs dans des incidents ESG, est jugé le plus important en termes de performance ESG, d'où un poids considérable dans la notation MTS.
 - Management des risques : 28% → Le 2^{ème} critère reconnu comme essentiel relève du management des risques ESG, autrement dit comment les émetteurs gèrent leur risque d'exposition et les actions mises en place pour l'encadrer.
 - Risque d'exposition : 22% → Le risque d'exposition est évidemment intégré dans la notation MTS, avec toutefois un poids inférieur aux 2 premiers critères, dans la mesure où ce risque incombe principalement à la nature d'activité des émetteurs. Ce choix rappelle la vision MTS d'adopter une approche de sélection par comparaison Best-in-Class et non par exclusion sectorielle.
 - Risque ESG : 20% → Ce risque, correspondant aux éléments extra-financiers pouvant impacter la performance financière de l'émetteur de manière globale, couvre l'ensemble des critères ESG. Il sert donc de base à la notation MTS mais représente son poids le plus faible, afin de décliner la notation Sustainalytics en valorisant la sensibilité de MTS aux différents critères ESG.
 - L'agrégation de ces 4 critères constitue une **note de 0 à 10**, dont MTS se fixe l'objectif* d'investir sur des émetteurs dont la notation interne est supérieure à la moyenne (5/10).

*Les objectifs poursuivis par MTS représentent le fil directeur de l'orientation ESG à suivre en termes de gestion d'actifs mais ne constituent en aucun cas une limite excluant en matière d'investissement, conformément à la politique ISR définie par l'entité.



Commission Financière

APPROUVE PAR LA
COMMISSION FINANCIERE
26/09/2025

27

VALIDATION DE LA POLITIQUE ISR

Politique ISR validée en Commission Financière :

- Couverture de l'analyse ESG approfondi par émetteur :
 - Portefeuille obligataire long terme + court terme (hors fonds obligataires et titres d'Etats*).
 - Trésorerie et comptes à termes.
 - Titres vifs détenus en direct.
- Méthode d'analyse ESG des autres classes d'actifs :
 - Labellisation ISR et classification au règlement SFDR (Article 8 ou 9) → SCPI, fonds immobiliers, OPCVM actions et monétaires.
- Fréquence d'actualisation de la base de données ESG via Sustainalytics :
 - Alimentation mensuelle des données ESG des nouveaux titres achetés sur la base Excel.
 - Mise à jour annuelle des données ESG des anciens titres en portefeuille au 31-12.
- Communication autour de l'ISR :
 - Transmission annuelle d'un reporting ISR interne à l'attention de la Direction Générale et des administrateurs de la Commission Financière (données arrêtées au 31-12).
 - Points ISR fréquents lors des Commissions Financières.
 - Rédaction annuelle du rapport LEC et des annexes grâce aux travaux ISR réalisés en interne.

*Les Etats ne font pas l'objet d'un scoring ESG, faute de données disponibles sur le marché.



Commission Financière

APPROUVE PAR LA
COMMISSION FINANCIERE
26/09/2025

28

B. Politique de rémunération

Compte tenu de la taille actuelle de Mutualia Territoires Solidaires, les critères ESG ne sont pas intégrés à ce jour dans les politiques de rémunération des dirigeants ou des équipes.

C. Intégration des critères ESG dans le règlement interne du Conseil d'Administration

Les travaux ESG ont été présentés au Conseil d'Administration lors des comptes-rendus trimestriels des commissions mais relèvent à ce jour uniquement du ressort de la commission financière, à laquelle sont rattachées les problématiques ESG dans le cadre des investissements. L'intégration formelle des critères ESG dans le règlement interne du Conseil d'Administration fera prochainement l'objet d'une réflexion approfondie des instances de gouvernance de la mutuelle.

5. STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES EMETTEURS OU VIS-A-VIS DES SOCIETES DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE

A. Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement et politique de vote

Les investissements de la mutuelle sont majoritairement réalisés sur le marché obligataire ou via des fonds d'investissements. La part d'actions détenues en direct ouvrant droit au vote en Assemblée Générale concerne uniquement **0,44 %** du portefeuille de Mutualia Territoires Solidaires. Cette partie se compose historiquement de participations non stratégiques, telles que des investissements en capital dans des petites structures (*start-ups ou PME locales*), ainsi que, plus récemment, de titres vifs négociables en bourse. Au vu de la proportion de cette poche qui n'a pas vocation à augmenter de manière significative, Mutualia Territoires Solidaires n'a pas formulé de politique de vote en Assemblée Générale de résolutions sur les enjeux ESG.

Toutefois, en ce qui concerne ses investissements en directs proches de son territoire, la mutuelle s'est engagée sur des projets porteurs de sens, à caractère social et environnemental, portant notamment sur les thèmes de l'agriculture et la santé, son cœur de métier. Ainsi, la stratégie de la mutuelle sur ce secteur consiste à maintenir un dialogue régulier avec ces entreprises afin de les accompagner dans leur développement, outre l'aspect financier.

B. Engagement indirect via les sociétés de gestion

La stratégie d'engagement de Mutualia Territoires Solidaires est également indirecte. Depuis de nombreuses années, la mutuelle travaille en partenariat avec Ecofi sur la partie gestion d'actifs, une société de gestion pionnière de la thématique ISR. En effet, Ecofi dispose d'un fort engagement actionnarial auprès des entreprises, reflétant son expertise dans le domaine ESG, sur laquelle Mutualia Territoires Solidaires s'appuie à travers son mandat de gestion. Toutefois, les actifs gérés par Ecofi impliquent un périmètre exclusivement composé d'obligations et de fonds d'investissements dans le cadre du mandat, qui ne bénéficient donc pas réellement d'une politique de vote.

C. Décisions prises en matière de désengagement sectoriel

Mutualia Territoires Solidaires n'a pas mis en place de politique stricte d'exclusion sectorielle (*cf partie 2*). La mutuelle privilégie une approche de comparaison sectorielle, dite « *Best-In-Class* », qui évalue les risques ESG de ses émetteurs via son scoring ESG « **Made In MTS** ». Cela permet de maintenir une diversification optimale au niveau des secteurs tout en permettant d'orienter les décisions d'investissements vers les émetteurs les plus compétitifs de chaque secteur d'un point de vue financier et extra-financier.

6. TAXONOMIE EUROPEENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

La taxonomie européenne est un système de classification, adopté en 2020 par l'Union Européenne, permettant de déterminer si une activité économique peut être considérée comme durable (ou « verte ») sur le plan environnemental. Mutualia Territoires Solidaires poursuit sa démarche d'évaluation de sa contribution à la transition écologique via ses investissements, au sens de la taxonomie européenne. Récemment, la mutuelle a conclu un partenariat avec MSCI, fournisseur de données ESG, afin notamment de répondre aux exigences de la réglementation et d'appliquer la nomenclature de la taxonomie européenne sur son portefeuille d'actifs sous gestion.

Cette évolution récente est toujours en cours d'implémentation mais la mutuelle dispose désormais de données concrètes sur la taxonomie européenne au 31-12-2025 pour alimenter le rapport LEC 29 et ses annexes au titre de l'année 2025. Toutefois, l'analyse de sa contribution ne porte, à date, qu'uniquement sur le portefeuille obligataire LT de la mutuelle, soit plus de **56 %** du portefeuille total (*CT compris*). Les données complétées en annexe de ce rapport couvrent également la même proportion.

A. Part des encours éligibles à la taxonomie européenne

L'éligibilité mesure le potentiel vert des investissements en identifiant la part de l'exposition du portefeuille sur des émetteurs issus de secteurs d'activités ciblés par la réglementation européenne. Sur le portefeuille de Mutualia Territoires Solidaires, seuls les obligations LT sont concernées par cette analyse pour le moment. La mutuelle s'attache à augmenter cette couverture dans les prochaines années en assimilant davantage les nouvelles fonctionnalités et données issues de MSCI. Les obligations souveraines sont également exclues du champ de la taxonomie européenne. Ainsi, le pourcentage d'actifs obligataires couverts par ce mécanisme d'éligibilité est de **87,50 %**. La part des encours éligibles à la taxonomie européenne est calculée en multipliant la valeur bilan des investissements par le pourcentage de chiffre d'affaires des activités éligibles déclarées par les entreprises.

Au 31-12-2025, sur la base du chiffre d'affaires déclaré par les émetteurs (*Turnover-based*), la part des expositions du portefeuille obligataire LT de Mutualia Territoires Solidaires sur des activités éligibles à la taxonomie européenne est de **24,32 %**. Cela signifie que près d'un quart de l'encours du portefeuille finance des entreprises dont les secteurs sont clés pour la transition écologique, comme l'industrie ou les infrastructures.

B. Part des encours alignés à la taxonomie européenne

L'évaluation de l'alignement à la taxonomie européenne reprend la base d'éligibilité vu précédemment en y ajoutant des critères techniques propres à chaque secteur d'activité. Ainsi, l'entreprise doit mettre en avant sa performance environnementale en prouvant que son activité économique contribue significativement à l'atteinte des six objectifs définis par la taxonomie européenne, en respectant les critères DNSH (*Do Not Significant Harm*) :

- Atténuation du changement climatique.
- Adaptation au changement climatique.
- Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et maritimes.
- Transition vers une économie circulaire.
- Prévention et contrôle de la pollution.
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Le pourcentage des investissements alignés à la taxonomie européenne des activités durables est calculé à la fois sur la base du chiffre d'affaires (*Turnover-based*), et également sur la base des dépenses d'investissements (*CAPEX*) des entreprises, par rapport à la valeur bilan des investissements.

Au 31-12-2025, la part des encours du portefeuille obligataire LT de Mutualia Territoires Solidaires alignés à la taxonomie européenne se décline ainsi :

- **5,04 %** sur la base du chiffre d'affaires (*Turnover-based*).
- **8,07 %** sur la base des dépenses d'investissements (*CAPEX*).

Ce résultat est en partie porté par les émetteurs des secteurs de la transition énergétique ainsi que par les lignes obligataires vertes en portefeuille (*Green/Social/Sustainable bonds*). Ces obligations vertes, sociales ou durables ont pour objectif de flécher les investissements vers des entreprises engagées afin de les accompagner dans le financement de leur transition écologique et sociale. Ces dernières représentent une part cumulée de **14,53 %** des investissements obligataires de la mutuelle à fin 2025, soit une hausse encourageante de 1,5 pts par rapport à l'année dernière. A titre de comparaison, le portefeuille confié à Ecofi en mandat de gestion présente **14,9 %** de son chiffre d'affaires aligné avec la taxonomie européenne et **18,2 %** d'actifs investis en obligations vertes. Sur ce critère ESG, Mutualia Territoires Solidaires progresse donc à la fois sur son portefeuille géré en direct et également sur son portefeuille délégué à Ecofi.

C. Part des encours exposés au secteur des combustibles fossiles

Au-delà du financement d'activités durables, Mutualia Territoires Solidaires suit également son exposition en direct aux émetteurs dépendants des énergies fossiles (*charbon, pétrole et gaz*). Cet indicateur permet à la mutuelle de piloter plus finement son exposition aux risques de transition propres à ces secteurs controversés, en y limitant ses investissements, sans pour autant appliquer de politique d'exclusion stricte, conformément à la politique de placements validé en commission financière (*cf parties 2 et 5*).

Ainsi, au 31-12-2025, la part des encours du portefeuille global de Mutualia Territoires Solidaires exposé au secteur des combustibles fossiles s'élève à **2,26 %**, soit une hausse de 1 point par rapport à 2024, toutefois relativement limitée au vu de l'encours global. Sur ce type d'émetteurs, la mutuelle s'assure, qu'en contrepartie de leur risque d'exposition, leur capacité à le gérer et mettre en place des plans d'actions, notamment à travers l'indicateur de leur score de management, soit solide.

7. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Fonds d'investissements (OPCVM)

Au 31-12-2025, Mutualia Territoires Solidaires est investi dans 8 fonds classifiés SFDR, pour un encours total, exprimé en valeur bilan, de **1 176 K€**, représentant **88 %** de la poche totale d'OPCVM et **0,78 %** du portefeuille global de la mutuelle (151 M€ pour rappel).

TYPE DE GESTION	CODE ISIN	FONDS	CLASSIFICATION SFDR	LABEL ISR	ENCOURS (VNC)	% OPCVM	% PTF
Déléguee	FR0000990848	ECOFI ACTIONS US	Article 8	Non	38 083	3%	0,03%
Déléguee	FR0007082359	ECOFI AVENIR PLUS	Article 8	Oui	40 287	3%	0,03%
Déléguee	FR0010596759	ECOFI ENJEUX FUTURS	Article 9	Oui	51 178	4%	0,03%
Déléguee	FR001400TIM7	ECOFI SMART TRANSITION	Article 9	Oui	575 926	43%	0,38%
Déléguee	FR0000293698	ECOFI TRESORERIE	Article 8	Oui	117 750	9%	0,08%
Déléguee	FR0010199091	ECOFI ENDURANCE EURO	Article 8	Non	100 246	8%	0,07%
Déléguee	FR0000973562	ECOFI CONVICTIONS MONDE	Article 8	Oui	63 986	5%	0,04%
Directe	LU1919842267	ODDO BHF ARTIFICIAL INTELLIGENCE	Article 9	Non	100 000	8%	0,07%
Directe	FR0000989758	ODDO BHF EUROPEAN HIGH DIVIDEND	Article 8	Non	88 462	7%	0,06%

SCPI

Au 31-12-2025, Mutualia Territoires Solidaires est investi dans 3 SCPI classifiés SFDR, pour un encours total, exprimé en valeur bilan, de **675 K€**, représentant **64 %** de la poche totale de SCPI et **0,45 %** du portefeuille global de la mutuelle.

TYPE DE GESTION	CODE ISIN	SCPI	CLASSIFICATION SFDR	LABEL ISR	ENCOURS (VNC)	% OPCVM	% PTF
Directe	NC	SCPI PAREF HEXA	Article 8	Oui	200 550	19%	0,13%
Directe	NC	SCPI PERIAL O2	Article 9	Oui	250 056	24%	0,17%
Directe	NC	SCPI SELECTINVEST 1	Article 9	Non	224 790	21%	0,15%

GLOSSAIRE ESG

- ❖ **ESG** : Le sigle ESG reporte aux 3 principaux critères de développement durable que sont l'Environnement, le Social et la Gouvernance, permettant d'évaluer leur prise en compte dans la stratégie des acteurs économiques.
- ❖ **ISR** : L'abréviation ISR renvoie à l'Investissement Socialement Responsable, c'est-à-dire les placements visant à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant des entreprises contribuant au développement durable.
- ❖ **Développement durable** : la notion de Développement Durable se définit officiellement comme un développement répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.
- ❖ **ODD** : Les Objectifs de Développement Durable, adoptés par les Nations Unies en 2015, sont au nombre de 17 et visent à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité d'ici à 2030.
- ❖ **Article 8** : Les fonds classés « *Article 8* » promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales en tenant compte des critères ESG dans le cadre de leur processus d'investissements.
- ❖ **Article 9** : Les fonds classés « *Article 9* » poursuivent un objectif d'investissement durable plus poussé, cherchant à obtenir des résultats spécifiques en matière de durabilité, en plus de leurs attentes sur la performance financière.
- ❖ **Label ISR** : Créé en 2016, Le « *Label ISR* » est un label français dont l'objectif est de récompenser, par une meilleure visibilité, les fonds d'investissement respectant les principes de l'ISR.
- ❖ **PRI** : Les Principes pour l'Investissement Responsable sont un réseau international d'institutions financières soutenues par les Nations Unies, qui ont pour objectif de comprendre les implications de la durabilité pour les investisseurs et d'aider les signataires à faciliter l'intégration de ces questions dans leurs décisions d'investissements.